

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°82-103 du 22 mars 1982

portant représentation des diverses Branches d'Activités et des différents Services au sein des Comités d'Etat d'Administration des Provinces (CEAP) et des Comités Révolutionnaires d'Administration des Districts (CRAD).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU la Loi Organique N°81-009 du 10 octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;

VU le décret N°80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 10 mars 1982,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions de l'article 91 de la Loi Fondamentale et de l'article 111 de la Loi Organique N°81-009 du 10 octobre 1981, les diverses branches d'activités et les différents services au niveau de la Province et du District sont regroupés en quatre domaines :

- 1.- DOMAINE DE L'ECONOMIE ;
- 2.- DOMAINE DE L'EDUCATION ;
- 3.- DOMAINE SOCIAL et
- 4.- DOMAINE DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE.

.../...

ARTICLE 2.- Le Domaine de l'Economie comprend les branches d'activités et les services relevant des Départements ministériels suivants :

- Le Ministère des Finances ;
- Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs ;
- Le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie ;
- Le Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat ;
- Le Ministère des Transports et des Communications ;
- Le Ministère du Commerce ;
- Le Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- Le Ministère de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Le Ministère des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche et
- Le Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative.

ARTICLE 3.- Le Domaine de l'Education recouvre les branches d'activités et les services relevant des Départements ministériels ci-après :

- Le Ministère des Enseignements Maternel et de Base ;
- Le Ministère des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Le Ministère de l'Information et de la Propagande ;
- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports et
- Le Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire.

ARTICLE 4.- Le Domaine Social regroupe les branches d'activités et les services relevant des Départements ministériels suivants :

- Le Ministère de la Santé Publique ;
- Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales et
- Le Ministère de la Justice Populaire.

ARTICLE 5.- Le Domaine de la Défense et de la Sécurité Publique est constitué de l'ensemble des branches d'activités et des services relevant des Départements ministériels ci-après :

- Le Ministère de la Défense Nationale et
- Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

ARTICLE 6.- La liste des diverses branches d'activités et des différents services devant être représentés au sein des deux Organes Exécutifs du Conseil Provincial de la Révolution (CPR) et du Conseil Révolutionnaire du District (CRD) que sont respectivement le Comité d'Etat d'Administration de la Province (CEAP) et le Comité Révolutionnaire d'Administration du District (CRAD) n'est pas limitative.

Toutefois ne doivent siéger au Comité d'Etat d'Administration de la Province et au Comité Révolutionnaire d'Administration du District, que les Chefs des Directions Provinciales et les Chefs des Services de District existant sur le territoire de la Province ou du District.

ARTICLE 7.- Tous les Membres du Conseil Exécutif National sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

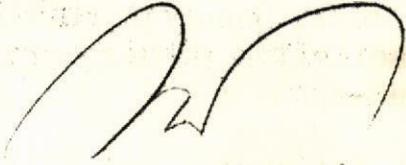
Fait à COTONOU, le 22 Mars 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

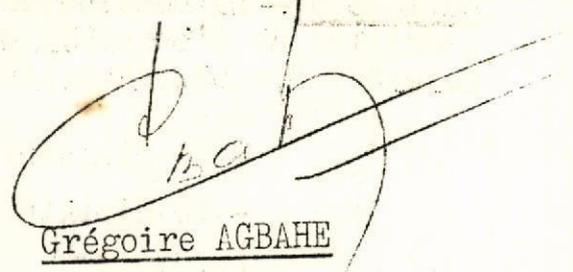
.../...

Le Ministre des Finances,



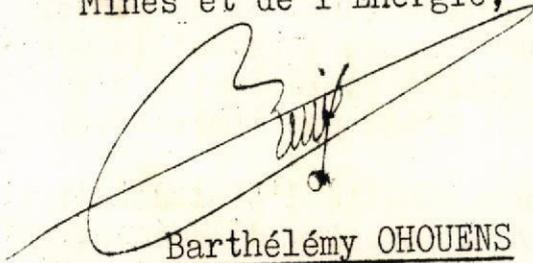
Isidore AMOUSSOU

Le Ministre du Tourisme, de
l'Artisanat et des Loisirs,



Grégoire AGBAHE

Le Ministre de l'Industrie, des
Mines et de l'Energie,



Barthélémy OHOUENS

Le Ministre des Transports
et des Communications,



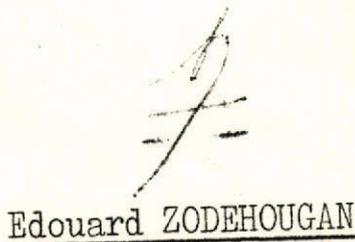
François DOSSOU

Le Ministre des Travaux Publics, de
la Construction et de l'Habitat,



Girigissou GADO

Le Ministre des Enseignements
Moyens, Général, Technique et
Professionnel,



Edouard ZODEHOUGAN

Le Ministre des Enseignements
Maternel et de Base,



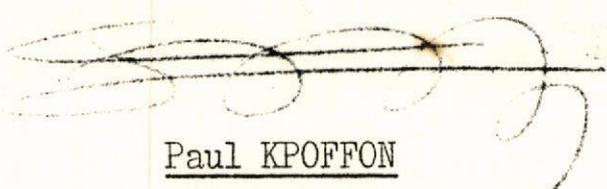
Moussa ALI TRAORE

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique,



Armand MONTEIRO

Le Ministre de la Santé
Publique,



Paul KPOFFON

Le Ministre du Travail et des
Affaires Sociales,



Adolphe BIAOU

Le Ministre de la Justice
Populaire,



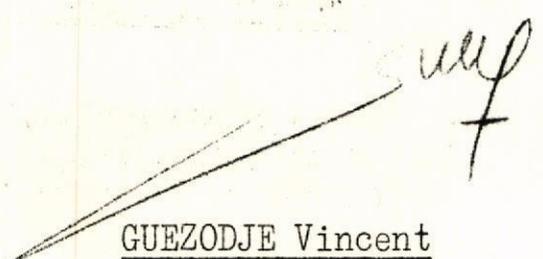
Michel ALLADAYE

Le Ministre du Commerce,



Sanni MAMA GOMINA

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité Publique,



GUEZODJE Vincent

Le Ministre des Fermes d'Etat,
de l'Elevage et de la Pêche,



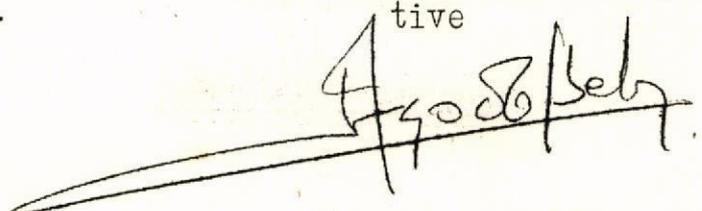
Roger GARBA

Le Ministre de l'Inspection des
Entreprises Publiques et Semi-Publiques
et pour le Ministre du Plan, de la Statis-
tique et de l'Analyse Economique absent,



Manassé AYAYI

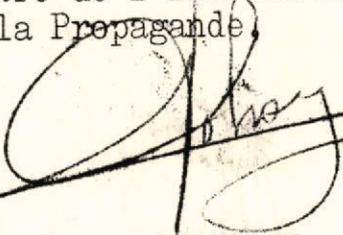
Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopéra-
tive



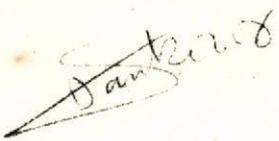
François Codjo AZODOGBEHOU

.../...

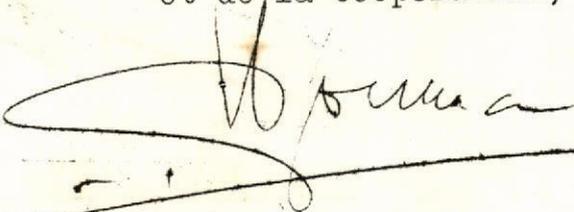
Le Ministre de l'Information et
de la Propagande,


Martin Dohou AZONHIHO

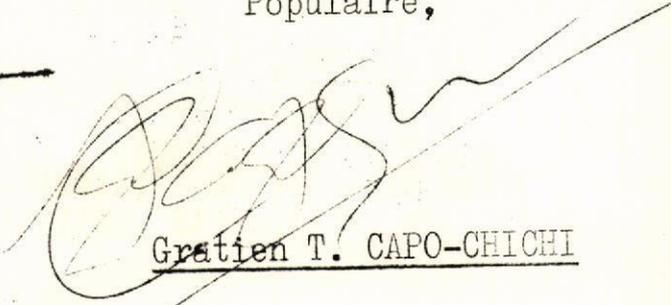
Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,


Soulé DANKORO

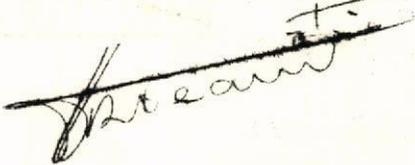
Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,


Simon Ifèdé OGOUMA

Le Ministre de l'Alphabé-
tisation et de la Culture
Populaire,


Gratien T. CAPO-CHICHI

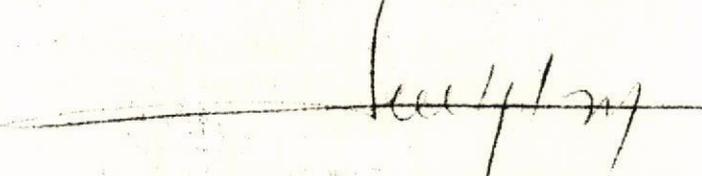
Le Préfet, Président du Comité
d'Etat d'Administration de la
Province de l'Ouémé


Jean-Didier ALAVO

Le Préfet, Président du Comité
d'Etat d'Administration de la
Province de l'Atlantique,


Mathieu TCHETOU

Le Préfet, Président du Comité
d'Etat d'Administration de la
Province du Mono,

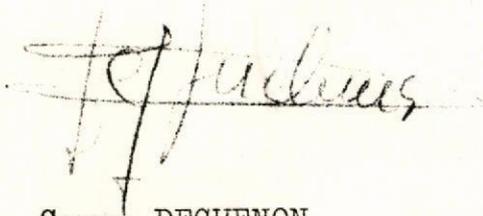

Bernard SINDJALOU

Le Préfet, Président du Comité
d'Etat d'Administration de la
Province du Zou,


Ali HOUDOU

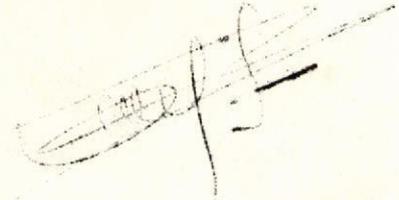
.../...

Le Préfet, Président du Comité
d'Etat d'Administration de la
Province du Borgou,



Cosme DEGUENON

Le Préfet, Président du Comité
d'Etat d'Administration de la
Province de l'Atacora,



Mathieu ZANNOU

Ampliatiions : PR 8 CC du PRPB 6 ANR 6 PG/PPC 2 CPC 6 Ministères
21 x 2 = 42 DPE-DLC-INSAE 6 SGG 4 IGE 4 Préfets 6 x 2 = 12 Chefs
de Districts 84 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 EMGFAP 2 DCCT-ONEPI-Gde.CC 3
BCP 1 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 JORPB 1.--